

Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

NANOSKIN ANTI-FOG Anti-Fog Treatment



1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : NANOSKIN ANTI-FOG
 Identificateur du produit : NA-ATF
 Famille du produit : Mélange aqueux

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Utilisé pour le traitement des surfaces en verre afin de réduire les accumulations de brume et de condensation.

1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products
 Total Import Solutions, Inc.
 14700 Radburn Ave.
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA
 No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)
 No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH selon la norme 29 CFR 1910(OSHA HCS)

Énoncés préventifs des risques

Prévention :

P264 Bien se laver les mains après la manutention.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

H315 Cause une irritation cutanée.

Action à prendre :

P264 Bien se laver les mains après la manutention.

P302 + P352 SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

P304 + P340 SI INHALÉ : Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer.

P305 + P351 + P33 DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont faciles à enlever. Continuer de rincer.

P332 + P313 Si une irritation cutanée se produit : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

Modification 01/10/2016

2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives

Pictogramme



3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
EAU	7732-18-5		70-80%
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)butylamine	31024-56-3		< 5%
Polymère de Polyhydroxyl	Exclusif non dangereux		< 3 %
3-Chloropropyltriméthoxysilane	2530-87-2		< 5%

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Suite à une inhalation :

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

Éviter tout contact cutané :

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

Suite à un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation apparaît. Éviter toute agitation. Enlever si possible les verres de contact.

Suite à une ingestion :

Modification 01/10/2016

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Conseil au médecin / Traitement :

Aucun connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

RISQUE D'INCENDIE Risque d'incendie : Aucun risque direct d'incendie.

RISQUE INDIRECT D'INCENDIE Aucun connu

RISQUE D'EXPLOSION Aucun connu

RÉACTIVITÉ Aucun connu

INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Non-réactif. Non inflammable.

PROTECTION DURANT LA LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Exposition à la chaleur/ feu : appareil d'air/ d'oxygène comprimé.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Déversements importants dans des espaces fermés : appareil d'air comprimé.

PROCÉDURES D'URGENCE Rester en amont du vent. Identifier la zone dangereuse. Considérer la possibilité d'une évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et fenêtres des installations adjacentes.

POUR LES INTERVENANTS EN CAS D'URGENCE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

PROCÉDURES D'URGENCE Ventiler la zone.

VOIR LA SECTION 8 POUR LES MESURES DE CONTROLE D'EXPOSITION ET L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION Respecter les consignes légales. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Manipuler les contenants vides et souillés comme ceux qui sont remplis. Nettoyer et assécher à fond les installations avant leur utilisation. Ne pas vider les rejets dans les tuyaux de drainage.

ENTREPOSAGE Entreposer prudemment. Ne pas entreposer à des températures au-dessus de 27deg. C (80 deg. F) Bouteilles/ contenants peuvent gonfler et/ou accumuler des vapeurs.

Entreposer dans un endroit avec une ventilation adéquate.

HYGIÈNE Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains et autres endroits exposés avec un savon doux et de l'eau avant et après avoir mangé, bu ou fumé et en quittant le travail.

8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Commentaires sur les directives d'exposition Limites d'exposition :

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	VALEUR	PARAMÈTRES DE CONTROLE	BASE
------------------	-------------------	---------------	-------------------------------	-------------

Il n'existe aucune mesure de contrôle d'exposition en ce moment.

CONTROLES TECHNIQUES Des postes de lavage d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle.

Matériaux de protection vestimentaire : Les gants sont recommandés. Veuillez utiliser des gants résistants au silicone.

Protection des mains Veuillez utiliser des gants avec les matériaux recommandés ci-dessus.

Protection oculaire Lunettes de protection.

Protection cutanée et corporelle Vêtements appropriés.

Protection respiratoire Ventilation adéquate.

Autre information Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

Modification 01/10/2016

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	liquide
Apparence	transparente
Granulométrie	Non applicable
Odeur	Citron
Seuil d'odeur	Données non disponibles
Formule moléculaire	Mélange
Poids moléculaire	Mélange
Point d'ébullition	100 °C
Température de décomposition	Données non disponibles
Point de fusion	Données non disponibles
Point de congélation	Données non disponibles
Densité relative	Données non disponibles
Densité apparente	Données non disponibles
Solubilité dans d'eau	Données non disponibles
Solubilité dans d'autres liquides	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures extrêmes.
Produits dangereux de décomposition	Oxydes de carbone, oxydes de silicium
Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**Toxicité sévère**

3-Chloropropyltriméthoxysilane DL50 orale - Rat – 6 670 mg/kg

12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE**TOXICITÉ**

3-Chloropropyltriméthoxysilane Toxicité chez le poisson selon le test semi-statique CL50 - Brachydanio rerio (poisson zèbre) - > 100 mg/l - 96 h (Directive 67/548/EEC, Annexe V, C.1.)
 Toxicité chez daphnia et les autres invertébrés du milieu aquatique selon le test statique EC50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 869 mg/l - 48 h (Directive 202, Test de l'OCDE) Toxicité pour les algues selon le test statique CE50 - Desmodesmus subspicatus (Scenedesmus subspicatus) - > 833 mg/l - 72 h (Directive 67/548/EEC, Annexe V, C.3.)

13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION**PRODUIT**

Éliminer selon la réglementation locale du EPA. Ne pas éliminer dans les tuyaux de drainage.

EMBALLAGE CONTAMINÉ

Éliminer en tant que produit non utilisé.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT**Information d'expédition**

NON CLASSIFIÉ PAR L'ONU

Information spéciale pour l'expédition

Sans objet.

Modification 01/10/2016

HMIS:

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RÉACTIVITÉ	0

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**États-Unis**

Composants de SARA 302 :

Ce produit ne contient aucun agent chimique sujet à une obligation de déclaration selon la Section 302 du Titre III de SARA.

Composants de SARA 313

Ce matériel ne contient aucun composant chimique qui possède un numéro CAS connu qui excède le seuil (De Minimis) identifié à la section 313 du Titre III de SARA.

Liste du 'Massachusetts Right To Know List' :

3-Chloropropyltriméthoxysilane No. de CAS. 2530-87-2 Date de révision -

Liste du 'Pennsylvania Right To Know List' :

2-Propanol No. de CAS. 67-63-0 Date de révision 01-01-1987

Liste du 'New Jersey Right To Know List' :

3-Chloropropyltriméthoxysilane No. de CAS. 2530-87-2 Date de révision -

Composants de la Proposition 65 de la Californie Ce produit ne contient aucun agent chimique reconnu par l'état de Californie pouvant causer le cancer, des défauts de naissance ou tout autre dommage du système reproducteur.

Composants de la Proposition 65 de la Californie.

Ce produit ne contient aucun agent chimique reconnu par l'état de Californie pouvant causer le cancer, des défauts de naissance ou tout autre dommage du système reproducteur.

16. AUTRE INFORMATIONFiche signalétique préparée par **Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products****Exonération de responsabilité**

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.

